

VASSEL

**Arrêté n°23022023-01**  
**portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2023**  
**Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux**  
**pour l'accès au grade de rédacteur principal de 1ère classe**

**Le Maire de VASSEL,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu la délibération n°10122021-004 du 10 décembre 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°15032022-01 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

**Arrête :**

**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme HERNANDEZ Hélène</i>	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	1	

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**Article 2 :**

La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à VASSEL, le 23 février 2023

Le Maire,



Françoise BERNARD

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié par affichage le :